



BRUDED

## L'ANIMAL AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE

### RETOURS D'EXPERIENCES

---

#### **Guimaëc (29)**

Entretien d'une vallée du littoral par un couple de vaches Highland Cattle

#### **Guipel (35)**

Entretien d'un fonds de vallée par des vaches Highland Cattle

#### **La Baussaine (35)**

Entretien d'un bassin de rétention et des lagunes par des propriétaires de moutons et de chevaux en convention avec la commune

#### **La Chapelle des Fougeretz (35)**

Entretien d'un bassin de rétention et des prairies par des chèvres des fossés et des ânes

#### **Ile de Sein (29)**

Entretien des espaces verts par deux chèvres naines et une brebis ouessantine

#### **Le Verger (35)**

Entretien de l'espace jeunes par des moutons de ouessant

#### **La Chapelle Gaceline (56)**

Transport d'enfants en calèche

#### **Questembert (56)**

Collecte d'emballages ménagers légers par un cheval en centre-ville

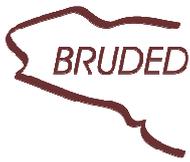
#### **Saint-Père Marc en poulet (35)**

Entretien des espaces publics et réalisation de divers travaux avec un cheval, des moutons et des chèvres

#### **Silfiac (56)**

Entretien d'un système d'assainissement par lagunage par des moutons

**Des  
communes  
s'engagent ...**



## Entretien d'une vallée du littoral par un couple de vaches Highland Cattle à Guimaëc (29)



Nerz Evit Ober

Contact : Dominique Bourgès (adjointe) - [guimaec.mairie@wanadoo.fr](mailto:guimaec.mairie@wanadoo.fr) - tél. mairie : 02 98 67 50 76  
Entretien du 17 novembre 2011 avec E. Houbbron (Bruded)

### Le contexte : un littoral particulièrement préservé

Commune rurale du Trégor finistérien, Guimaëc, avec ses 970 habitants, compte 10 kilomètres de littoral. Celui-ci est resté vierge grâce à diverses mesures de préservations prises dès les années 1970. Les municipalités qui se sont succédé se sont toutes montrées sensibles à la préservation de ces richesses naturelles et la nouvelle municipalité, élue en 2008, est plus que jamais investie dans un développement durable et solidaire. La commune a ainsi bénéficié en 2010 du Trophée Zéro Phyto, décerné par la Région Bretagne, pour sa gestion des espaces verts. C'est dès 1993 que la mairie a acquis un couple de vaches Highland d'Ecosse pour l'entretien de la vallée de Trobodec, intégrant un site appartenant au Conservatoire du Littoral et dont la gestion incombe à la commune.



Vue du sentier littoral

### Valoriser la vallée du Trobodec



La surface dédiée au pâturage, de près de 2 hectares, est particulièrement riche d'un point de vue de la faune et de la flore. Son entretien était auparavant assuré uniquement par l'Ulamir. L'idée d'utiliser des vaches des Highlands est venue à la fois de l'association de la vallée de Trobodec, du musée rural situé en haut du site, et aussi des élus.

Pour tous, l'objectif est resté le même : valoriser cette vallée, en utilisant un entretien écologique et qui procure également un attrait touristique.

Pour entretenir ce site, un couple de vaches est suffisant, il faut même procurer aux bovins un espace supplémentaire pour les nourrir correctement. La mairie loue ainsi à un particulier la prairie qui prolonge le site. Il serait en effet difficilement envisageable de déplacer les vaches à travers les routes et sentiers.



Le moulin du Trobodec

### Aménagements nécessaires et suivis requis



Le site a dû être clôturé (poteaux de bois + fils électrifiés - l'électricité est fournie par le musée). Récemment, un couloir de contention a été construit (construction en bois), afin de faciliter les interventions vétérinaires. Parmi ces interventions on compte des prises de sang annuelles, et l'immatriculation du veau. Des soins supplémentaires peuvent également être requis lorsqu'un animal tombe malade.

D'un point de vue de la nourriture, des compléments alimentaires sont procurés régulièrement (foin), ainsi que de l'eau, issue de la petite rivière qui longe le site, versée manuellement dans des bacs.

Aujourd'hui, ce sont les employés communaux qui s'occupent des bovins et entretiennent les clôtures. Les élus partagent également ces tâches, en particulier au moment des soins vétérinaires.



Les dépenses financières annuelles sont donc les suivantes :

- ▶ Foin : environ 500€ par an
- ▶ Immatriculation du veau : 24€
- ▶ Groupement de Défense Sanitaire (la mairie se doit de se déclarer comme éleveur et payer une cotisation au DGS + une contribution à la Caisse Nationale de Solidarité Santé Animale) : 22 €
- ▶ Prise de sang : 22€
- ▶ Location de la prairie : 600€ (surestimé par le loueur)

A ces frais doivent être ajoutés des frais occasionnels (frais sanitaires en cas de maladie, aménagements et entretien de la clôture). La vente du veau rapporte 500€, même si depuis deux ans, la mairie rencontre des difficultés à trouver un acheteur (augmentation des offres). Au final, malgré le gain également sur le volume horaire de l'agent, les dépenses engendrées sont vraisemblablement supérieures à celles qui seraient occasionnées par un entretien mécanique. Mais le gain écologique et l'attraction touristique suscitée par la présence de ces vaches écossaises reste pour les élus un gain bien plus important...



## Entretien d'un fonds de vallée par des vaches Highland Cattle à Guipel (35)

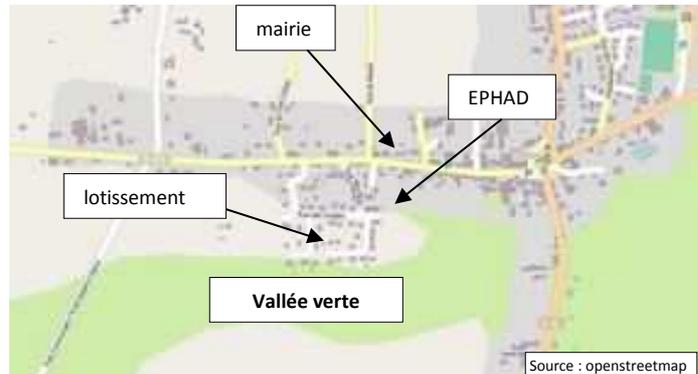
Entretien recueilli par Mikael Laurent – Bruded, le 13 octobre 2011

Contacts : Isabelle Joucan (adjointe) et Marie-Jeanne Dantec (Responsable des espaces verts) – Guipel

[mairie.guipel@wanadoo.fr](mailto:mairie.guipel@wanadoo.fr) – tél : 02 99 69 74 74

### Le contexte : une vallée verte à valoriser

Guipel, commune de 1600 habitants, située à 25 kms au nord de Rennes, bénéficie d'une vallée verte, en ceinture de lotissement, proche du bourg. Du fait de son caractère pentue et humide, la zone s'avérait difficile à entretenir : enlèvement de la tondeuse, colonisation rapide par des ronces et des broussailles. Marie-Jeanne Dantec souhaitait mettre en valeur ce fonds de vallée et envisageait des animaux pour l'entretien, seuls capables d'accéder de manière permanente et efficace. Sur son initiative, un essai d'entretien avec deux chevaux, appartenant à des particuliers proches de la municipalité, avait été entrepris mais abandonné rapidement du fait de l'absence de clôture : les chevaux s'étaient enfui.



La nouvelle municipalité (mars 2008) a repris le projet. Isabelle Joucan, adjointe et agricultrice, était convaincue de l'intérêt, tout comme le maire Christian Roger. Le passage à la gestion différenciée avec l'abandon total des phytosanitaires et l'évaluation du temps passé à l'entretien de la zone avec la tondeuse, a permis de convaincre le conseil.

### Le choix des vaches écossaises Highland Cattle



Caramel et Daisy, dont les noms ont été donnés par les enfants de l'école

La commune a d'abord pris contact avec l'agriculteur voisin de la vallée mais celui-ci n'était pas intéressé pour y faire paître des bêtes. Puis, la commune a pris des renseignements auprès du conseil général qui gère deux espaces naturels (Parc de Piré sur Seiche et Landes de Jaunousse) avec des vaches Highland Cattle et des chevaux mulassiers.

Elle a par ailleurs pris de l'information par le biais de l'association française des éleveurs de Highland Cattle (<http://www.afehc.fr/>) à qui elle a acheté deux vaches. Celles-ci sont arrivées sur la commune en août 2009.

Les vaches entretiennent un espace de 3,5 ha environ : 2 ha de fonds de vallée en zone humide (printemps-été-automne) et 1,5 ha de prairie et d'un verger en contrebas du presbytère (hiver).

### Les points forts de la démarche

- Un agent motivé qui aime le contact avec les animaux : si ceux-ci ne nécessitent pas de soins particuliers, il est tout de même important d'aller les voir régulièrement (tous les deux, trois jours au minimum) afin de vérifier qu'ils ne manquent pas d'eau, qu'ils n'ont pas franchi une clôture et tout simplement qu'ils gardent le contact avec l'homme sans quoi ils deviendraient vite sauvages
- Des élus qui portent le projet, connaissent l'attention que nécessitent les animaux. La commune, au même titre qu'un éleveur, doit se déclarer comme « détenteur de cheptel », auprès de la DSV. Elle est soumise aux mêmes exigences : prise de sang annuelle, vaccinations selon les recommandations. La commune doit prendre une assurance



La vallée verte, avec la clôture et le chemin aménagé autour. Le lotissement est situé, derrière la butte, à gauche

## Les aspects techniques : l'eau, la nourriture, la clôture, la reproduction et les soins

- La clôture est impérative, sans quoi les animaux s'échapperaient. La commune l'a fait réaliser par le chantier d'insertion intercommunal (VIE : Val d'Ille Environnement). C'est une clôture en poteaux châtaigner, avec un fil lisse auquel a été ajouté un fil électrique alimenté par batterie. Une batterie alimentée par un panneau solaire, fixé dans un arbre, a été utilisée dans un 1<sup>er</sup> temps. Mais celle-ci n'a pas tenue. La commune utilise provisoirement une batterie de récupération qu'elle recharge environ une fois par mois.
- L'herbe suffit à nourrir les vaches toute l'année. Un apport de foin complémentaire, fauché sur la commune, peut s'avérer nécessaire en hiver. A noter qu'il n'est pas imaginable de déplacer les vaches, à pied, sur plusieurs kms (traversée des routes, temps...). A Guipel, les 3,5 ha sont contigus et séparés en plusieurs parcelles par les clôtures.
- Pour l'abreuvement, l'été, une pompe à museau (mécanique), reliée à la rivière permet aux deux vaches de s'alimenter au bon vouloir des animaux. L'hiver (où le pâturage est parfois plus loin de la rivière et celle-ci d'un niveau plus bas), la commune peut-être amenée à remplir un bac. Mais la consommation de deux vaches reste limitée.
- La reproduction : lorsqu'elles sont en chaleur, les vaches sont plus vives, fugueuses... La commune a donc entrepris de les faire inséminer, en faisant appel à l'URCEO de Combourg (Union régionale des coopératives d'élevage de l'ouest). Une des deux vaches attend un veau. La commune le gardera un an et demi au minimum et réfléchit sur la suite qu'elle donnera : vente (problème de régie), échange avec un autre animal...
- Soins : les animaux ne nécessitent pas de soins spécifiques, la race est robuste. Pour autant la réglementation exige une prise de sang annuelle, ce qui nécessite d'attraper les animaux. Cela n'est pas toujours simple. La commune envisage de faire un espace de contention, dans la prairie pour faciliter les soins.



La pompe à museau, reliée à la rivière, qui permet d'abreuver mécaniquement les vaches.

## L'aspect financier

Investissement	Fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat des 2 vaches (AFECH) : 3 185 euros</li> <li>- Clôtures : 1 715,89 € (matériel : Agri Melesse) + 1 215 € (pose : Val d'Ille Environnement)</li> <li>- Pompe à museau : 261,81 euros</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recharge batterie : négligeable</li> <li>- Assurance : 152,37 euros/an</li> <li>- Prise de sang annuelle : 67 € en 2009-2010, 33,49 € en 2011</li> <li>- Temps du salarié (évalué à 38h/an), mais qui s'avère inférieur avec une efficacité supérieure par rapport à l'entretien avec la tondeuse (évalué à 86 h/an)</li> </ul>

## Une animation pour la commune

La commune a mis en place un parcours, autour des parcelles, qui permet d'aller voir les vaches. Elles sont devenues une attraction locale : agriculteurs (y compris de ceux qui trouvaient l'idée saugrenue), habitants, randonneurs (qui effectuent un léger détour sur leur chemin)... L'ancienne friche est donc devenue un lieu de promenade et de loisirs pour les enfants et les riverains du lotissement.



La brèche, réalisée par l'association d'environnement locale « Ragole »



Vote citoyen des enfants de l'école, pour nommer les vaches !

Les écoles profitent également de la démarche. L'école privée y organise des pique-niques. Les enfants de deux classes de l'école publique ont été amenés à voter, parmi 5 propositions, les noms des vaches. Les isolements ont été installés, « comme pour les grands » ; une manière de contribuer à l'éducation civique des enfants.

En complément de l'association d'insertion qui a réalisé la clôture, l'association d'environnement locale, la Ragole, a réalisé une brèche (barrière), à l'ancienne.

## Un essai de balayage à cheval

La commune a fait l'essai d'un balayage des rues, en faisant appel à une jeune prestataire, récemment installée sur une commune voisine (<http://equi-services.blog4ever.com> à Montreuil sur Ille). L'essai n'a pas été concluant, le matériel de balayage n'étant pas adapté. Le cheval, par contre, se comporte bien. La commune fait également appel à ses services pour des animations (transport en calèche) sur des fêtes communales.

## Entretien d'un bassin de rétention et des lagunes à La Baussaine (35) par des propriétaires de moutons et de chevaux en convention avec la commune

Entretien recueilli par Mikael Laurent – Bruded, le 27 octobre 2011  
Contact : Jean-Michel PRESCHOUX (adjoint) – La Baussaine

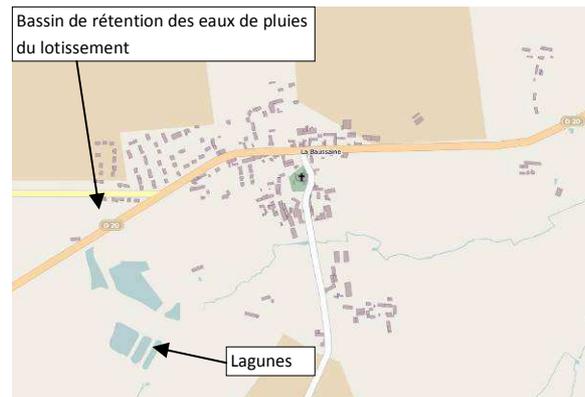
### Le contexte : des espaces difficiles à entretenir

La Baussaine, commune de 615 habitants, située à une trentaine de kms au nord-ouest de Rennes, dispose de plusieurs espaces dont l'entretien s'avérait difficile et notamment :

- Le bassin de rétention des eaux de pluie d'un lotissement, située en entrée de bourg, espace de 2000 m<sup>2</sup> environ avec un caractère pentu et humide
- Les lagunes, plus éloignées du bourg, d'une superficie d'environ 5000 m<sup>2</sup>

La commune est par ailleurs en « zéro phytos » et met en place des méthodes alternatives pour l'entretien des espaces verts, l'employé communal ne travaillant qu'à temps partiel (22 heures annualisées).

Compte-tenu du temps passé pour entretenir ces espaces, de l'usure du matériel et des coûts afférents (entretien, essence...) et du fait que ces espaces n'étaient pas toujours entretenus de manière régulière, le conseil municipal a validé l'idée de mettre des animaux pour les entretenir.



### Des moutons et des chevaux de propriétaires en convention avec la mairie

La mise en place s'est avérée d'autant plus facile qu'un des adjoints est propriétaire de moutons de Ouessant et a proposé de les mettre sur le bassin de rétention. La commune n'a eu qu'à prendre en charge l'achat de la clôture, posée ensuite par cet adjoint, un autre élu et un habitant. Par ailleurs, un habitant, propriétaire de chevaux et disposant déjà de terrains juste à côté des lagunes, était demandeur pour étendre l'accès des animaux sur cette espace. Là aussi, cela s'est fait de manière très spontanée.

Pour clarifier les droits et devoirs de chacun, une convention a été passée par la commune avec chacun des deux propriétaires d'animaux. Les deux espaces sont ainsi gérés depuis avril 2009. Comme la commune ne peut pas mettre des moutons partout, elle prévoit, pour 2012, la mise en place des jachères fleuries.



Les 6 moutons de Ouessant qui entretiennent le bassin de rétention des eaux pluviales

### Les points forts de la démarche



Les lagunes, dont les clôtures ont été enlevées pour réaliser l'entretien récent

- Aucune intervention de la mairie, si ce n'est la réalisation de la clôture, un avenant de l'assurance multirisques et la mise en route d'une convention
- Une entente spontanée et arrangeante pour les deux parties

## Les aspects techniques : l'eau, la nourriture, la clôture, la reproduction et les soins

- La clôture est impérative, sans quoi les animaux s'échapperaient. Les propriétaires sont responsables des animaux : ils s'engagent à souscrire « un contrat d'assurance afin d'assurer ses animaux des dégâts qu'il pourrait occasionner » et doivent par ailleurs « veiller à ce que la clôture du terrain communal soit dans un état suffisant pour contenir les animaux », et avertir la mairie, si tel n'était pas le cas (cf. convention). Pour les chevaux, il est important de bien veiller à ce que la clôture soit éloignée des lagunes sans quoi ils abîmeraient les berges.
- Les moutons boivent peu d'eau. La rosée et les flaques sur le terrain leur suffisent. Le propriétaire met un bac d'eau à disposition au cas où. Pour les chevaux, les lagunes sont situées à côté de terrains du propriétaire, déjà approvisionnés en eau et foin.



Protection des arbres par du grillage de carreleur



La clôture posée par les élus et un habitant et en premier plan, la tonte de pelouse déposée par un voisin

- L'herbe suffit à nourrir les moutons pratiquement toute l'année sauf en hiver où le propriétaire apporte un complément de foin. Les particuliers des maisons qui jouxtent le terrain déposent, avec l'accord de la commune (et des moutons !), leurs tontes de pelouse. Le terrain qui comportait beaucoup de parelles (rumex) en est aujourd'hui débarrassé. Par contre, il est nécessaire de protéger les troncs des arbres.
- Le mouton de Ouessant est particulièrement rustique et ne nécessite pas de soins particuliers, si ce n'est une tonte annuelle réalisée par le propriétaire. L'agnelage (un petit par bête) se fait tout seul, sans intervention humaine. Les moutons restent toute l'année à l'extérieur. Ils ont accès à une petite cabane.

## L'aspect financier

Investissement	Fonctionnement
- Clôtures : environ 300 euros	- Aucun coût de fonctionnement

## Les plus du projet : efficacité et satisfaction des habitants

La commune est particulièrement satisfaite de l'efficacité du travail des moutons. Le résultat est d'autant plus apprécié que l'espace est situé en entrée de bourg et jouxte un lotissement.

Les élus sont allés voir les riverains avant d'installer les moutons afin de lever les inquiétudes : crainte des odeurs, des bêlements, des mouches... Ils ont insisté sur le fait de ne pas donner de friandises aux moutons (pain...), sans quoi ils viendraient à s'habituer ... et à réclamer.

La 1<sup>ère</sup> année, le propriétaire a retiré les moutons en hiver et les habitants s'impatientaient de leur retour. Aujourd'hui, les moutons restent toute l'année, à la satisfaction des riverains et tout particulièrement des enfants.

Cerise sur le gâteau, les moutons feraient ralentir certains automobilistes, dont le regard est attiré par les moutons. !



Aujourd'hui, l'espace est particulièrement bien entretenu, avec le seul recours aux moutons

## Entretien d'un bassin de rétention et des prairies par des chèvres des fossés et des ânes à La Chapelle des Fougeretz (35)

Entretien recueilli par Mikael Laurent – Bruded, le 28 octobre 2011

Contact : Hervé Gapihan (conseiller) – La Chapelle des Fougeretz - hervegapihan@yahoo.fr

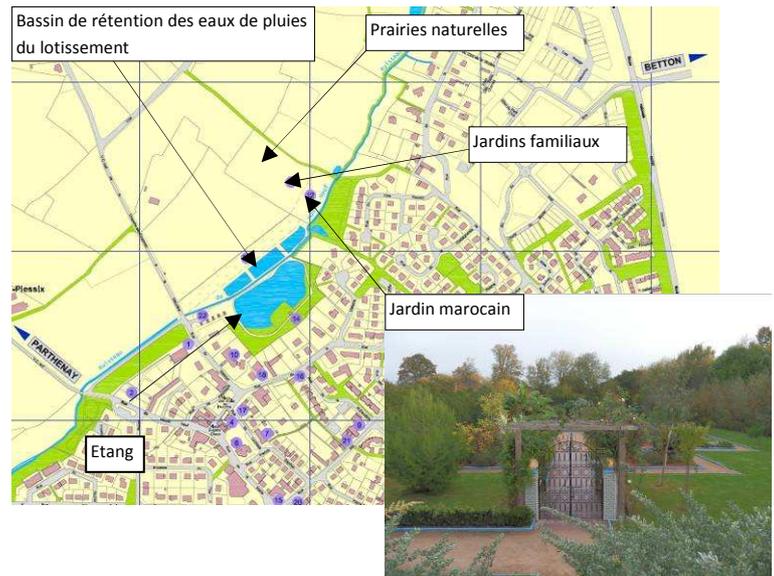
### Le contexte :

La Chapelle des Fougeretz, commune de 3 780 habitants, située à 8 kms au nord de Rennes, sur l'axe Rennes-Saint Malo disposent de plusieurs vastes espaces naturels à entretenir :

- un bassin de rétention paysager (environ 5 000 m<sup>2</sup>)
- des prairies (environ 3 ha)

Ces espaces, qui jouxtent également l'étang, le jardin marocain, et les jardins familiaux sont particulièrement fréquentés et appréciés par les habitants.

La commune est par ailleurs dans une démarche de « zéro phytos » et met en place des méthodes alternatives pour l'entretien des espaces verts. Ces espaces étaient du coup entretenus à la débroussailluse à dos, par un prestataire extérieur. Mais cela générerait bruit et consommation de carburant.



### Des chèvres des fossés et des ânes, pour le pâturage et la balade !

Sur la proposition d'Hervé Gapihan, conseiller, la commune a fait l'acquisition de 3 chèvres des fossés (1 mâle et deux femelles) à l'Ecomusée de la Bintaïnais et de 3 ânes pour gérer de manière extensive les espaces. La mise en place s'est avérée facilitée par la mise à disposition de la commune du matériel, par Hervé Gapihan, propriétaire d'âne à titre individuel : tonne à eau mais aussi attelage (selles, harnais...). En effet, une fois par mois, l'une des deux lignes communales de pédibus se transforment alternativement en « asinobus », sous la houlette d'une employée communale. Par ailleurs, Hervé Gapihan propose une sortie, un samedi après-midi par mois, sur inscription.



Hervé Gapihan et deux des sept chèvres des fossés qui entretiennent le bassin de rétention des eaux.



« Jeudi matin, dernier voyage pour l'asinobus avant les vacances scolaires ! L'asinobus, ce sont deux ânes de la commune qui tirent une petite voiture dans laquelle prennent place les écoliers.

« 48 enfants sont inscrits sur les deux lignes du pédibus Carapatte (20 accompagnateurs), et l'asinobus est mis à disposition de chaque ligne une fois par mois » explique Claire Mordelles, animatrice. Aujourd'hui Alizée, Léo, Océane, Evan ont été récompensés pour les dessins réalisés sur ce mode de transport. »

Ouest-France – 1 juillet 2011

## Les aspects techniques : l'eau, la nourriture, la clôture, la reproduction et les soins

- Les clôtures ont été mises en place par la commune. Pour les chèvres, il s'agit d'une clôture « 3 fils » avec batterie branchée sur secteur. Pour les ânes, le choix s'est porté vers une clôture en fil à mouton, fixée sur des poteaux châtaigner et branchée sur batterie, à changer tous les 9 mois. Des abris ont été construits pour les animaux. Un local communal permet par ailleurs de stocker tout le matériel d'attelage (carrioles, selles, harnais...)

- Les chèvres s'abreuvent directement au ruisseau du bassin de rétention. Pour les ânes, une tonne à eau est remplie à peu près toutes les 3 semaines.

- Reproduction : les ânes sont tous castrés (ongres) ; un entier serait trop dangereux, aurait tendance à s'échapper et cela poserait des problèmes de co-sanguinité. Côté chèvres, la commune laisse pour le moment les choses se faire. A terme elle envisage de séparer les mâles des femelles.

- Côté alimentation, la commune fait elle-même son foin. Les 7 chèvres consomment environ 12 bottes/mois. Pour les ânes, il faut compter environ 1 big baller pour 2 semaines. Par ailleurs, les ânes, qui n'apprécient pas le sol mouillé, rejoignent un bois en hiver.

- Côté soins, il reste assez sommaires, plus importants pour les ânes toutefois. Les ânes vont chez le dentiste et chez le maréchal-ferrant tous les deux environ. Les chèvres apprécient une taille des sabots environ une fois l'an.



La prairie, l'abri, la tonne à eau et l'espace de stockage du matériel d'attelage des ânes



Le nouvel abri des chèvres et le branchement de la batterie sur secteur

## L'aspect financier

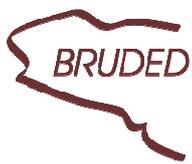
Investissement	Fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôtures et abris</li> <li>- Achat des ânes : environ 500 euros pour une femelle, 250 euros pour un mâle</li> <li>- Chèvres : environ 50 euros par chèvre</li> <li>- Attelage (dont une partie est prêtée par Hervé Gapihan)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environ 1500 euros par an pour les services vétérinaires, vaccins, bagues...</li> </ul>

## Les plus du projet : efficacité et satisfaction des habitants

La commune est particulièrement satisfaite de l'efficacité du travail des animaux. Les ânes apportent par ailleurs un plus indéniable au Carapatte, en prenant le relais du pédibus de la commune une fois par mois, à la grande satisfaction des enfants. La commune envisage d'ailleurs d'acquiescer des vaches, pour compléter le troupeau communal !

Côté habitants, si le braiement des ânes peut s'avérer bruyant et pas toujours apprécié, la présence des animaux restent très majoritairement plébiscitée. La visite des animaux constitue une des sorties du week-end.





## Entretien des espaces verts par deux chèvres naines et une brebis ouessantine à l'île de Sein



Contacts : Serge Coatmeur (adjoint) – Ile de Sein - [mairie.ile.de.sein@orange.fr](mailto:mairie.ile.de.sein@orange.fr) - tél mairie : 02 98 70 90 35  
Entretien du 16 novembre 2011 avec E. Houbron (Bruded)

### Le contexte

Petite île de 56 hectares, et culminant à 9 mètres seulement, l'île de Sein est une commune bien particulière à gérer puisqu'elle ne dispose pas de fonds propres (pas d'impôts locaux). Aussi, pour mettre en œuvre leurs démarches, les élus municipaux sont incités à rechercher des solutions simples et peu coûteuses, qui les obligent bien souvent à faire preuve de bon sens, de volontariat et de ténacité.

En dehors des jardins des particuliers, l'île compte des espaces de landes et de terrains à l'abandon, où les ronciers se développent facilement, servant notamment d'abris à des chenilles processionnaires. Pour l'entretien de ces espaces, la mairie dispose d'un agent, salarié à mi-temps du parc d'Armorique, qui intervient à l'aide d'une débroussailleuse. Particulièrement sensibles à la qualité de leur environnement et à sa fragilité, c'est logiquement que les élus ont décidé, durant l'été 2011, de se tourner vers un entretien plus naturel de ces espaces classés en site inscrit, en utilisant de petits ovins.



### Le choix de races rustiques

Etant donné le contexte, le choix ne pouvait se porter que vers des animaux robustes, ne réclamant pas de soins particuliers et pas trop coûteux à l'achat non plus. L'acquisition des deux petites chèvres a coûté 240 euros à la mairie, la brebis d'Ouessant lui ayant été offerte gracieusement.



C'est un conseiller municipal qui a été à l'initiative de ce projet et qui se charge aujourd'hui, avec l'agent d'entretien, de suivre les trois animaux. Ce suivi consiste principalement à déplacer régulièrement l'enclos dans lequel ils ont été placés (construit par l'agent), au fur-et-à-mesure du « nettoyage ». La première option qui consistait à laisser les animaux en semi-liberté au piquet (pour ne pas les voir divaguer dans les jardinets particuliers) n'a malheureusement pas pu être retenue du fait de la présence de chiens errants. Les frais de fonctionnement sont quasiment nuls, limités à quelques compléments alimentaires éventuels en hiver.

Aussi, au final, le bilan financier est positif pour la mairie.

### Un bilan très positif

Bien que le projet soit récent, la mairie est aujourd'hui très satisfaite de cette acquisition, si bien qu'elle envisage d'ores-et-déjà de grossir son cheptel avec 5 ou 6 autres bêtes, toujours en mixant chèvres naines et moutons d'Ouessant, les premières préférant les ronces et les deuxièmes l'herbe. La présence de ces animaux sur la commune constitue en outre une attraction pour les habitants et visiteurs qui n'hésitent pas à faire un détour pour venir les observer. Cela nécessite bien sûr d'informer ces personnes pour éviter qu'elles donnent à manger aux animaux.



## L'entretien de l'Espace jeunes par des moutons de Ouessant : un vrai projet communal

### Contacts :

Patrick Le Ray (maire), Stéphane Lepage (conseiller) et Ludovic Louessard (agent) - tél : 02 99 07 92 15  
mail : [contact@mairie-le-verger.fr](mailto:contact@mairie-le-verger.fr)

### > Du « zéro phyto » aux moutons d'Ouessant

Le Verger, commune de l'agglomération rennaise de 1500 habitants, située à une vingtaine de kms à l'ouest de Rennes, assure l'entretien de ses espaces verts sans aucun pesticide depuis 2010. La commune a été lauréate des Trophées « zéro phyto » de la Région Bretagne en 2011.

L'espace jeunes et l'école de musique sont regroupés dans un bâtiment unique, à quelques 50 mètres de la mairie, et bordés, côté nord, par une prairie de 6 000m<sup>2</sup>.

Auparavant, une bande de 10 mètres autour de l'Espace jeunes était tondu régulièrement et le reste géré en fauche tardive. Le foin avait trouvé preneur auprès d'un agriculteur.

L'initiative des moutons est venue de Ludovic, agent communal : « on perdait du temps à faucher et on brûlait du gasoil pour rien ». Conseil a été pris auprès Jean-Paul Cillard de l'écomusée de la Bintinais, géré par Rennes Métropole, dont une des missions consiste à préserver les races anciennes. Celui-ci a indiqué qu'il avait déjà accompagné plusieurs communes de l'agglomération rennaise sur ce mode de gestion (Chavagne, Chartres de Bretagne...). « C'est grâce à ses conseils que l'on s'est engagé » indique le maire.

Porté par Patrick Le Ray (maire) et Stéphane Lepage (conseiller municipal), la gestion de la prairie par des moutons d'Ouessant a soulevé quelques interrogations. Malgré le scepticisme, le conseil s'est plus laissé convaincre par l'intérêt pédagogique du projet.



### Un projet construit avec les jeunes

Les services techniques se sont occupés de l'ensemble de l'installation préalable à l'arrivée des moutons : plantations des poteaux, installation du grillage et construction d'une cabane. Les jeunes, via l'Espace jeunes, ont été associés aux travaux : « cela a permis de les impliquer sur le projet et prévenir d'éventuels actes de vandalisme ».

Amenés par l'écomusée de la Bintinais, les 5 moutons mâles gèrent sans difficulté l'ensemble de la prairie depuis juillet 2012.

Jean-Paul Cillard (Ecomusée), Ludovic (agent communal) et Patrick Le Ray (maire) devant le panneau d'information sur les moutons d'Ouessant réalisé par la commune



### L'aspect financier

Investissement	Fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôtures : 2,83 euros TTC/piquet de chataigner</li> <li>+ 34 euros TTC/rouleau de 20m de soudé</li> <li>- Moutons : 50 euros / mâle</li> <li>- Panneau d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonte et taille des pieds annuelle</li> </ul>

## Les aspects techniques : l'eau, la nourriture, la clôture, la reproduction et les soins

- « On préconise une gestion par des mâles » explique Jean-Paul Cillard. « Cela évite à la commune les contraintes liées aux naissances. Par ailleurs, les éleveurs ont souvent des mâles en trop ; les femelles sont plus recherchées »
- D'un point de vue réglementaire, la commune doit demander un n° d'élevage du cheptel (n°EDE). Cela implique la nomination d'un vétérinaire sanitaire agréé sur le secteur (GDS). Seule formalité sanitaire : les moutons doivent subir deux prises de sang : une à l'arrivée puis 6 mois après. A refaire tous les 3 ans sur 10% du cheptel.
- La clôture est impérative mais elle n'a pas besoin d'être électrifiée. La commune a acheté environ 300 poteaux de châtaigner sur lesquels s'accroche du grillage soudé (maille 100 X76 mm / hauteur = 1 mètre)
- L'herbe (environ 1 mouton pour 1 000m2 de prairie, 3 pour 2500 m2) suffit à nourrir les moutons pratiquement toute l'année. L'hiver, la commune complète par un apport de foin provenant des 2 ha de lagunes entretenues par un agriculteur : la moitié du foin revient à l'agriculteur et l'autre à la commune. « Cela donne environ 70 bottes » indique Ludovic. Un ratelier sera installé dans la cabane, à environ 70 cm de hauteur pour éviter que le foin soit trempé. Par contre : « on a du mettre un panneau pour éviter que les enfants leur donne à manger. C'est mauvais pour les animaux ».
- Les moutons boivent peu d'eau. La rosée leur suffit presque. « On a rempli l'auge de 100 litres il y a 15 jours et elle est encore à ½ pleine » précise Ludovic Louessard.
- Week-ends et jours fériés ne posent pas de souci : « on n'a pas besoin d'aller les voir et de prendre leur température » !
- Le mouton d'Ouessant est particulièrement rustique et ne nécessite pas de soins particuliers, si ce n'est une tonte et une taille des pieds annuelles ainsi qu'un vermifuge éventuellement. « La tonte peut être faite avec les enfants » indique Jean-Paul Cillard.



La cabane est paillée pour constituer une litière et équipée d'une pierre à sel, d'une auge pour l'eau et d'une mangeoire à environ 50 cm du sol pour que le foin ne soit pas souillé.

## Un projet qui dépasse la simple gestion des espaces verts

La commune est particulièrement satisfaite de l'efficacité du travail des moutons. Le résultat est d'autant plus apprécié que l'espace est tout proche du bourg et jouxte un lotissement.

Mais les retombées exprimées par les élus dépassent largement la simple gestion écologique d'une prairie :  
Pédagogie : « On est en zéro phyto : nous ne souhaitons pas revenir en arrière. Symboliquement, la présence des moutons en plein milieu du bourg montre que l'on s'interroge sur la gestion des espaces verts. Cela contribue aux changements de mentalités »,

- Attraction et lien social : « Le lieu devient un parc, un lieu de ballade », « on envisage de faire des expos en extérieur », « Ca contribue à faire un lien avec les habitants »,
- Rôle d'employeur : « C'est aussi une reconnaissance et une mise en valeur de la compétence de nos agents »,
- Culture et patrimoine : « Cela contribue à préserver une race ancienne et permet de remettre au goût du jour une technique, de partager un savoir faire, un certain patrimoine culturel ».



Une prairie fleurie bordant la route de Talansac donne sur l'Espace jeunes à gauche et la prairie gérée par les moutons à droite.



## Transport d'enfant en calèche à La Chapelle Gaceline (56)

Contacts : Pierrick Lelièvre, maire, Catherine Soulain, Secrétaire de Mairie, Aurore adjoint du patrimoine, meneur.



### Le contexte et la genèse du projet

La Chapelle Gaceline est une commune rurale de 780 habitants proche de La Gacilly. Le projet de cheval communal utilitaire a émergé courant 2008, les élus voulaient donner une image, une identité forte à la commune. L'idée d'avoir recours au cheval utilitaire a fait son chemin peu à peu : le cheval faisait déjà partie du patrimoine communal, et il permet le lien entre les générations. Suite à une visite de la commune normande de Saint-Pierre-sur-Dives, le choix du transport des enfants scolarisés en calèche a été arrêté.

La Chapelle Gaceline est en regroupement scolaire avec une commune située à 7km, l'idée initiale était donc de remplacer intégralement le car scolaire par la calèche. Une étude un peu poussée sur les temps et les capacités de transport n'a pas été concluante. Parallèlement, l'école de la Chapelle Gaceline était devenue trop petite et les classes ont dû s'étendre à la pièce utilisée jusqu'à présent par les enfants pour déjeuner. La cantine a donc dû être « délocalisée » dans la salle communale à environ 2 km par la route, de l'école.

Les Haras d'Hennebont ont réalisé une étude de faisabilité financière et technique du projet.



### Personnel et formation

Deux personnes ont été embauchées à mi-temps et formées à la conduite de l'attelage. Une personne a démissionné rapidement pour des raisons personnelles, la personne restante est passée à plein-temps : mi-temps pour le cheval (soin, suivi, attelage, conduite), 7h sur la médiathèque, le reste sur la garderie : une personne très polyvalente !

L'autre employé communal (chargé de l'entretien des espaces verts notamment) a également été formé à la conduite d'attelage.

Il n'existe aujourd'hui aucun texte réglementant le transport hippomobile : formation, assurance, etc. Les Haras d'Hennebont conseillait de s'orienter vers une formation de cocher de 6 mois très onéreuse. La formation effectuée par les agents de la Chapelle Gaceline est un Galop 5 Attelage. La formation a été effectuée auprès de Jeannot et Laurence Maubec à Porcaro (56) – ferme équestre du Vantoudan. Une relation de confiance s'est instaurée, les agents peuvent les contacter en cas de question/problème, il est très important de s'appuyer sur les professionnels.

### Les chevaux

Un premier cheval, « Nayak » (Trait breton) a été acheté à des professionnels (la même structure que celle dispensant la formation) en juin 2009. Aujourd'hui la commune possède deux chevaux, mais le plus jeune « Ugo », n'est pas encore suffisamment dressé pour assurer le transport des enfants. Il a été donné à la commune très jeune. Il est préférable d'acheter un cheval plus âgé (4-5 ans), mais débouillé, qu'un cheval jeune dont on ne sait pas comment il va évoluer.

## Fonctionnement

Les soins et suivi des animaux sont assurés par l'employée chargée des chevaux. Les chevaux sont au pré, cela ne nécessite aucun soin particulier. L'eau et le foin sont acheminés par l'employé communal en tracteur. Les prés utilisés par les chevaux se trouvent en centre-bourg, les animaux ont rapidement été adoptés par tous les habitants qui participent de fait à une « surveillance » quotidienne.

A 11h45 les jours d'école, Nayak est attelé et se rend à l'école avec un cocher et un « groom » (la personne qui tient le cheval à la bride lorsqu'il est à l'arrêt, ce sont les autres agents communaux qui se relaient à ce poste). A l'école, la vingtaine d'enfants monte dans la calèche accompagnée d'un adulte (de l'équipe enseignante). La calèche met 10 minutes à rejoindre la salle communale. A 13h, les enfants prennent le chemin du retour, toujours dans la même configuration.

Ce transport nécessite donc la présence de 3 adultes. Afin de bien comprendre et fixer les responsabilités de chacun, et suite à un petit incident (la marche étant haute, un enfant est tombé suite à un sursaut du cheval), un règlement a été mis en place.

### Conseils à une commune souhaitant se lancer :

- Travailler avec des professionnels (achat des animaux, dressage, formation, etc.)
- S'assurer du soutien et de la mobilisation des services
- L'idéal est d'avoir deux personnes formées à l'attelage et deux chevaux opérationnels

## Information/mobilisation population

La population a peu été mobilisée et même informée en amont du projet. Il y a eu peu d'opposition au projet, même si certains, notamment chez les personnes âgées ont pu y voir un « retour en arrière ». Une présentation de la calèche pour répondre notamment aux questions sur la sécurité aux parents d'élèves, aurait cependant été intéressante.

## Éléments financiers

### Investissement

- Etude de faisabilité : 2124€
- Calèche (tout équipée pour la route, bémol : marche haute, problème pour les personnes âgées ou se déplaçant difficilement) : 9780 €
- Cheval : Nayak : 1500 € mais habituellement prévoir entre 2000 et 3000€ pour un cheval débourré
- Formation (deux personnes) : 3831€
- Clôtures : 3109€
- Boxes : 30000€ (non réalisés encore)

*La commune a bénéficié de subventions du département, de la Région, de la DGE, et de la réserve parlementaire à hauteur de 37900€ en tout*

### Fonctionnement (pour une année)

- Matériel cheval : 848€
- Maréchal ferrant : 390€
- Frais vétérinaires : 371€
- Foin : 738€
- Vêtements cocher : 128€
- Petit matériel : 1913€
- Frais de personnel : 22128€

## Et la suite ?

- La commune commence à se faire connaître au travers des chevaux : depuis 2009, un événement important est organisé en septembre de chaque année : l'Equicité (au sujet du cheval utilitaire au service de la collectivité) et du cheval
- Les prés des chevaux deviennent des lieux de promenade pour les habitants
- Des nouveaux métiers ont fait leur apparition sur la commune : un bourrelier, un éleveur de chevaux qui fait du dressage et des spectacles (Patrick Massé)
- Projet d'installer un maraîcher bio en traction animale
- Projet d'installer un maréchal ferrant
- Projet de progressivement se passer du tracteur sur la commune et de passer au « tout cheval » (arrosage (se fait déjà), entretien des espaces sablés, tonte de grands espaces, balayage etc.)
- La commune va lancer prochainement la construction de boxes et d'un appentis qui servira pour stocker le matériel nécessaire aux chevaux et au transport (30000€ budgétés) → ce projet a nécessité de revoir la carte communale, la commune n'étant autorisée à construire que sur des terrains constructibles.



## Collecte d'emballages ménagers légers par un cheval en centre-ville de Questembert (56)

Contact : Jacqueline Le Leap, élue à la commune de Questembert et à la Communauté de Communes  
[leroux.leleap@wanadoo.fr](mailto:leroux.leleap@wanadoo.fr) 02 97 26 59 44 / 06 31 72 43 64

### LE CONTEXTE

L'idée d'une collecte hippomobile des déchets a été lancée en 2009 : le passage du camion poubelle dans le centre ville était difficile dans les ruelles étroites et la consommation de carburant était importante pour ce secteur.

En parallèle de ce constat, la Communauté de Communes du Pays de Questembert préparait la mise en place en 2011 de la redevance incitative pour la collecte des déchets ménagers, qui prévoyait le ramassage des emballages légers recyclables en porte à porte (auparavant recueillis via les points d'apport volontaire), pour encourager le tri et diminuer le volume des déchets ménagers.

Une élue municipale – Jacqueline Le Leap - a initié la réflexion sur une collecte hippomobile et a rapidement été soutenue par un professionnel du cheval utilitaire et l'association Mille sabots ([www.mille-sabots.com](http://www.mille-sabots.com)).

Pour convaincre les élus, mais aussi les services techniques, une première démonstration de déambulation de cheval attelé en centre ville a eu lieu en 2010, suivie d'une démonstration de ramassage des poubelles. Le Conseil communautaire a voté le 6 juin 2011, l'expérimentation d'un projet de ramassage hippomobile des déchets légers dans les zones d'habitat denses sur le territoire de Questembert, en complément d'un ramassage traditionnel sur les zones d'habitat plus diffus, sur une année, à raison de deux collectes par mois.



### Le suivi du projet

Afin de monter, suivre, et étendre ce projet, une commission Cheval s'est créée. Elle est liée à la Ville de Questembert et constituée, avec la Commission Déchets de la communauté de communes, des organes consultatifs. La commission Cheval rassemble des membres du Conseil municipal, des représentants des commerçants, de l'office de tourisme, le responsable du chantier d'insertion de la commune, des membres du service technique de la ville, un professionnel de l'attelage, des représentants associatifs, etc...



La calèche est adaptée à la collecte des déchets légers, des améliorations pourront toutefois être apportées à l'usage.

→ Le camion rejoint la calèche plusieurs fois durant la tournée, les rippers font passer les sacs de la calèche au camion (durée de l'opération : 15 minutes environ).





## LE CHOIX DU MONTAGE

### Financier

**Investissement** - La communauté de communes a investi dans la calèche (calèche benne neuve de 9,4 m<sup>3</sup>, fabriquée en Pologne, adaptable au transport de passagers, pour un prix de 10400€), et choisi de passer par un prestataire pour le cheval et son meneur.

**Fonctionnement** - Une période d'expérimentation de 1 an a été votée en conseil communautaire. La période s'étend de novembre 2011 à novembre 2012 pour un ramassage tous les 15 jours. Le coût total pour 1 année de fonctionnement est de 15 000 euros. Par ailleurs, un budget spécifique de suivi et d'évaluation de l'expérimentation (4000 euros) a été voté. Le budget total de fonctionnement est donc de 19000€.

**Subventions** - Epaulée par l'association mille sabots, la collectivité a recherché des fonds pour le projet :

Leader : 50% subvention au fonctionnement sur l'année d'expérimentation

Ademe : 30% subvention au fonctionnement sur l'année d'expérimentation

Fonds Eperon (fonds octroyés par la Fédération Nationale des Courses) : 50% subvention sur l'investissement

### Technique

**Ramassage et déchargement** - Un ripper de l'équipe technique se charge du ramassage (les rippers tournent à chaque ramassage). Le ramassage est effectué dans le centre ville de Questembert bien sûr, mais également dans plusieurs lotissements alentours (équivalent 2000 habitants). Les déchets légers sont ramassés à la main et lancés dans le fonds de la calèche. Celle-ci étant peu volumineuse (par rapport à un camion de ramassage traditionnel), et ne pouvant compresser les déchets, il est nécessaire de la vider 4 à 5 fois sur la tournée. Cela nécessiterait un « quai de déchargement » pour vider rapidement et sans effort la calèche, et de disposer d'un espace de déchargement proche du parcours de la tournée pour ne pas allonger le temps de ramassage. La déchetterie de Questembert étant en travaux, en attendant une solution optimale, le camion de ramassage traditionnel qui effectue une tournée en parallèle de la calèche vient à sa rencontre sur le parking du cinéma plusieurs fois dans la journée. Ainsi les déchets (ensachés) sont transférés de la calèche au camion.

**Durée et déroulé** - Le cheval peut travailler 6h, mais doit faire une pause d'au moins 30 minutes. Le cheval n'arrête presque pas de marcher - contrairement au camion qui avance par « à-coups », cela change sensiblement le rythme de collecte : plus lent pour les rippers tout en étant aussi efficace.

**Les points spécifiques liés au cheval** - Le prestataire, propriétaire du cheval est situé à 10km du centre ville de Questembert. Le prestataire est bien sûr chargé des soins, alimentation, et dressage de l'animal. Le meneur dispose d'un diplôme de cocher, et possède deux chevaux susceptibles de pouvoir assurer la tournée, en cas de problème. Le coût de la journée de prestation est de 350 euros HT.

Le marché pour le choix du prestataire a été séparé en 2 périodes :

- Une 1<sup>ère</sup> période de 4 mois, avec un marché < à 4000 euros, qui permet de travailler avec la personne qui s'est investie dans le groupe de travail dès le démarrage du projet, et permet d'ajuster le projet
- Une 2<sup>ème</sup> période de 8 mois avec un marché public classique (appel d'offre)

## LES PREMIERS RETOURS ET LA SUITE ?

**Economies** - L'expérimentation n'est pas suffisamment avancée pour le constater, mais une augmentation du volume des déchets recyclables collecté est attendu (+15%), ce qui est lié à une diminution des ordures ménagères (plus coûteuses à traiter).

En tenant compte de l'augmentation du coût du carburant, une démarche à long terme de collecte hippomobile sur de l'habitat dense sera moins onéreuse qu'un système de collecte classique.

La collecte hippomobile permet évidemment une réduction des émissions de particules et de gaz à effet de serre.

**Social** – Une collecte hippomobile constitue en soi une animation et contribue à l'amélioration du cadre de vie.

Elle est un outil de communication et de sensibilisation efficace pour le tri des déchets.

Les habitants semblent intéressés par ce nouveau moyen de collecter les déchets (certains sortent de chez eux pour échanger, les enfants viennent à la rencontre du cheval en période de vacances, etc.). Les premiers retours semblent moins évidemment positifs pour les rippers, pour lesquels cette nouvelle façon de faire nécessite de changer des habitudes et peut-être aussi des regards sur le métier. De la même manière, pour certaines personnes, l'utilisation du cheval est encore perçue comme un retour en arrière et une négation du progrès.

La communauté de communes du Pays de Questembert a confié une étude à l'association Mille-sabots pour étudier les différentes possibilités d'utilisation du cheval et de la calèche afin d'aller plus loin que le ramassage des déchets à moyen terme. L'utilisation accrue du matériel acheté par la collectivité permettrait aussi de l'amortir plus rapidement. La commission Cheval s'est également emparée du sujet. Les pistes évoquées sont : la gestion des espaces verts, le nettoyage des rues, l'accompagnement du pédibus, etc.



## Entretien des espaces publics et réalisation de divers travaux avec un cheval, des moutons et des chèvres sur la commune de Saint-Père (35)

Entretien recueilli par Mikael Laurent – Bruded, le 20 octobre 2011

Contacts : Jean-François Richeux (maire) et Christian Grandjouan (Responsable du Chantier d'insertion) de Saint-Père-Marc-en-Poulet - Tél : 02 99 58 81 06 / [contact@ville-saint-pere.fr](mailto:contact@ville-saint-pere.fr) et [christian.grandjouan@ville-saint-pere.fr](mailto:christian.grandjouan@ville-saint-pere.fr)

Merci à Jennifer Boquerel et Arnaud Lucas, salariés du chantier d'insertion en charge des animaux, pour leur contribution. Merci également à Hélène Morel (association Mille sabots) pour les échanges constructifs.

### Le contexte : un véritable projet de développement

Saint Père, est une commune située au bord de la Rance, à 6 kms de Saint Malo. D'une superficie de 1974 ha, elle compte 2300 habitants. La municipalité se porte en contre l'idée de ne restaurer, entretenir, protéger « que » pour des aspects patrimoniaux. Au contraire, elle estime que le meilleur moyen de protéger le patrimoine, tant naturel que bâti, consiste à redonner une valeur d'usage, une valeur économique. C'est ainsi, qu'en 1989, la commune acquiert le Fort Saint Père, construit par Vauban. Il accueille aujourd'hui de nombreuses manifestations culturelles, événements sportifs du plus local au plus important (Festival de la Route du Rock). Son entretien et sa rénovation sont depuis une quinzaine d'année assurés par un chantier d'insertion communal. Celui-ci a permis de développer, au fil des années, une activité de maçonnerie-limousinerie, un atelier d'ébénisterie, un atelier de ferronnerie et depuis 2008, une activité d'entretien des espaces publics à l'aide d'un cheval. Le choix du cheval n'est pas anodin, il se situe dans un projet plus vaste de développement d'activités, liées au tourisme, à deux échelles :

- celui des communes situées de part et d'autre de la vallée de la Rance. La commune a été à l'initiative, par le biais de l'association de la Vallée de la Rance, de la « Fête des Doris, de cale en cale », permettant de souder les différentes communes autour d'un projet fédérateur : celui de la renaissance des Doris, bateaux à fond plat, typiques de la Vallée de la Rance et qui rassemble aujourd'hui près de 5000 personnes
- celui de relier la Vallée de la Rance au Mont Saint Michel. La commune est moteur dans le programme « cheval et patrimoine » qui consistera à proposer des liaisons du Mont Saint Michel, à cheval, tant de la Rance que de Granville.

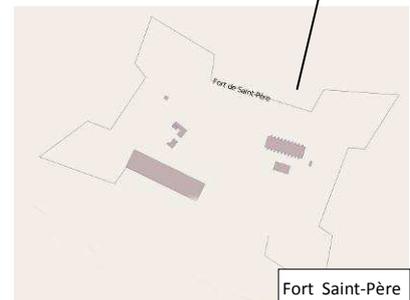
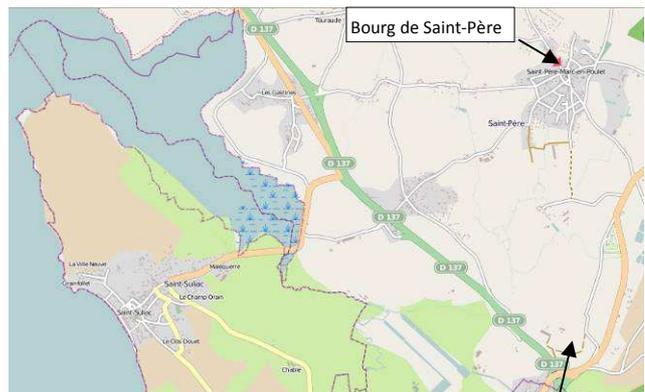
Pour la municipalité, ces projets permettront de développer des activités dans les communes : « Nos villages vont devenir de vrais vitrines avec des aires d'accueil, des lieux de pique-nique, les granges vont devenir des théâtres, les lavoirs des scènes, les fermes des lieux d'hébergement. »

### Le cheval de trait breton mais également des moutons et des chèvres



Les chèvres au Fort Saint-Père

La commune a fait le choix d'un cheval de trait breton pour sa robustesse, sa capacité à tirer des charges lourdes, mais également pour préserver la race. Avec le retrait de l'Etat dans les politiques de conservation des races traditionnelles des haras nationaux, là encore l'idée de la commune est de contribuer à conserver la race du « postier breton » en lui redonnant une vraie place dans les activités de la commune. Au-delà, la commune est également propriétaire d'une cinquantaine de chèvres alpines et de moutons d'Ouessant, qui entretiennent les 19ha de l'espace clos du fort Saint Père et de ses entourages.



## Les points forts de la démarche

- Un chantier d'insertion communal qui permet d'expérimenter de nouvelles activités, afin de les inscrire progressivement et durablement dans une véritable dynamique de territoire
- Des agents motivés et des personnes en insertion heureux de contribuer à animer un patrimoine vivant
- Des élus qui portent le projet, ont une vision d'avenir pour leur territoire, entre tradition et modernité.



Guides qui permettent de fixer les rennes

## Les aspects techniques : l'eau, la nourriture, la clôture, la reproduction et les soins

- Le cheval, « Paulo », est utilisé pour divers services par la municipalité : l'arrosage des jardinières, le ramassage des feuilles et des déchets verts de la commune, l'entretien des allées du cimetière, le ramassage des ordures des aires de repos (zone touristique), le transport de matériel... jusqu'au déplacement du Père Noël ! Pour éviter que Paulo souffre de solitude, la commune s'est fait offrir un cheval « à la retraite », qui reste au fort Saint Père.



Avant-train qui permet le transport de la tonne à eau



La herse, fabriquée par l'atelier de ferronnerie

Pour réaliser ces tâches, la commune s'est progressivement équipée de matériels, comme pour un tracteur : équi-benne (pour les déchets), herse

« fabriquée maison » (pour les allées gravillonnées), avant-train pour la tonne à eau... Un cheval de trait peut déplacer jusqu'à 5 tonnes. A Saint-Père, le personnel ne le charge « pas à plus de 3 tonnes », compte-tenu du caractère pentu de certaines rues.

- D'un point de vue pratique, le cheval, habitué au bruit et aux voitures, nécessite toutefois un œil attentif. Des guides fixés à l'avant de la voiture permettent d'accrocher les rennes et donc de libérer le meneur. Les agents sont donc deux à travailler efficacement.
- Jusqu'à présent, le cheval est nourri (pâturage et foin) et abreuvé au fort Saint Père, situé à 35 minutes du bourg de Saint Père. Cela nécessite de revenir au fort, à chaque demi-journée de travail. La commune a donc entrepris la construction d'un enclos face à la salle omnisports, avec une auge, un abri et de l'eau.
- Question formation du personnel, un formateur intervient une fois par semaine, pour accompagner les deux employés en insertion. Ceux-ci sortiront de leur formation avec un Galop 5. Ils ont l'intention de le compléter

par une formation de cocher, qui pourrait leur être utile dans le cas du développement des activités touristiques autour de la baie du Mont.

- Du fait de sa robustesse, le cheval ne nécessite pas de soins particuliers. Les soins courants sont réalisés par les employés. En cas de problème, il est fait appel au vétérinaire.



La voiture avec l'équi-benne, qui bascule manuellement

## L'aspect financier

Investissement	Fonctionnement
- Achat du cheval (Haras de Hennebont) + matériel (harnais, rennes, sac à crotte...) + bennes diverses : environ 10 000 euros	- Alimentation (foin) + vaccins + ferrage : environ 2500 euros par an

NB : A noter que la commune a bénéficié de l'aide de l'Europe et du CG35 pour mettre en œuvre le projet.

## Un rapport différent avec la population

Les employés en témoignent bien : le cheval crée de la curiosité, favorise le contact. « On dit plus facilement bonjour » avec le cheval, qu'avec un tracteur qui fait du bruit. Lorsqu'il travaille dans le bourg, « c'est l'animation à la sortie de l'école ». Et pour les anciens, « ça leur rappelle des souvenirs ». C'est par ailleurs un élément à part entière de la politique de sensibilisation au développement durable de la commune.

## Entretien d'un système d'assainissement par lagunage par des moutons

Contacts : Serge Moëlo, maire, Raphaëlle Lachèze, association Skol Tiez Silieg

### Le contexte

Depuis 2004, les eaux usées du bourg de Silfiac sont traitées par un système d'assainissement collectif. Le système qui a été adopté est la technique du lagunage naturel. La station de lagunage est prévue pour 300 équivalents habitants. Elle est composée principalement d'un dégrilleur, d'un dégraisseur et de 3 bassins successifs. Le traitement des eaux par lagunages permet de recréer les conditions d'autoépuration en milieu naturel.

Afin d'entretenir l'espace des lagunes et de poursuivre la logique du développement durable appliquée par la commune dans tous ses projets, le choix du pâturage par des moutons d'Ouessant a été fait.



### Les points forts de la démarche

- bonne **intégration paysagère** : les lagunes et les moutons viennent renforcer le caractère rural de la commune. La présence de moutons crée de plus une forme d'animation permanente en bordure de bourg, espace qui peut devenir un lieu de promenade.
- préservation d'une race protégée
- entretien naturel et écologique des lagunes : pas d'utilisation d'engins à moteur
- **faible coût** par rapport à un entretien classique : en fonctionnement, à Silfiac, en comptabilisant la vente de la laine et des petits, le choix du pâturage permettait

d'économiser environ 400€

- **réduction du travail de l'employé communal** : entretien des moutons :
  - o Eau toute l'année, foin l'hiver
  - o Vaccins à effectuer une fois par an (par un vétérinaire)
  - o Tonte à effectuer une fois par an (par un professionnel)

### Difficultés rencontrées

- En mai 2011, tous les moutons ont été tués (noyés, crise cardiaque) par des chiens qui leur avaient fait peur : nécessité de réinvestir
- Tous les ans naissent un ou plusieurs petits. Pour une raison inconnue (renard ou autre), ces petits disparaissent rapidement, ce qui représente un manque à gagner par rapport au prévisionnel.